

REUSSIR L'ANNEE DE FORMATION EN ALTERNANCE

Recommandations du comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants.

**Daniel Filâtre
Président du comité**

La professionnalisation de la formation initiale des futurs professeurs et personnels d'éducation est un enjeu majeur de la loi de refondation de l'école de la République. Elle se traduit par plusieurs dispositions déclinées dans le cadre national de formation des masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et dans le cahier des charges de l'accréditation des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE).

Tout d'abord, cette professionnalisation doit s'opérer de manière progressive, dès la licence, puis durant les deux années de master. Il s'agit d'une évolution profonde par rapport au modèle de formation, où l'acquisition des savoirs précédait les apprentissages professionnels. Conformément au cadre national de formation, il convient d'adopter une démarche nouvelle où, tout au long du cursus de formation, savoirs et compétences professionnelles se combinent en étroite relation avec les contextes d'exercice du métier et les approches scientifiques et didactiques.

Ces principes, ainsi que la place du concours, conduisent à considérer avec attention la deuxième année du master MEEF qui est une année de formation par l'alternance dans le continuum du M1 MEEF. Selon le cursus antérieur de l'étudiant, cette année peut être soit une année de M2 MEEF, soit une année de formation adaptée lorsque l'étudiant, lauréat du concours, est déjà titulaire d'un master ou d'un grade équivalent. Cependant, quel que soit le cursus de l'étudiant, cette année de formation, fondée sur l'alternance, doit être conçue de manière systémique et rassembler de manière progressive toutes les dimensions de l'exercice du métier d'enseignant.

Tout cela a conduit les membres du comité à s'interroger sur les conditions d'émergence et de réussite de ce modèle de formation et à définir un ensemble de recommandations qui visent à aider les équipes pédagogiques et les acteurs engagés dans cette réforme, au service des futurs enseignants et personnels d'éducation.

En parallèle et en s'appuyant sur les travaux du comité de suivi de la réforme, les directions générales du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont préparé les fiches complémentaires à destination des rectorats, des universités et des ESPE.

1- Une année de formation fondée sur l’alternance

Les membres du comité plaident pour que l’année de M2 soit considérée dans une logique qui intègre l’alternance comme temps et lieu de formation. Les spécialistes de l’éducation utilisent le concept « d’alternance intégrative » pour illustrer ce principe où les savoirs sont des fondements et des outils pour l’action d’enseigner, et les situations pratiques, des creusets pour construire de nouveaux savoirs dans une perspective interactive et réflexive.

Lors des travaux du comité, plusieurs exposés ont présenté l’intérêt de ce modèle déjà développé dans d’autres domaines de formation, et aujourd’hui en phase d’expérimentation dans quelques ESPE. En effet, la réforme de la formation des enseignants repose sur un changement de paradigme en conjuguant formation diplômante et alternance où les savoirs et les compétences se renforcent et s’éprouvent dans des situations et des contextes d’action.

RECOMMANDATIONS – 1
1- Ne pas juxtaposer des savoirs et des compétences, mais les combiner en relation étroite avec les situations d’exercice du métier et avec les finalités pédagogiques et professionnelles.
2- Articuler savoirs, recherche et pratiques professionnelles, en mobilisant tous les intervenants universitaires et professionnels.
3- Mieux intégrer les temps et les lieux de formation et développer un accompagnement des étudiants « apprenants-alternants » reposant sur un tutorat mixte et organisé autour d’objets communs liés à l’exercice des métiers du professorat et de l’éducation.

2- Une formation cohérente, lisible et sécurisée.

L’accréditation de chaque ESPE repose sur la responsabilité conjointe de plusieurs institutions engagées dans la formation initiale, continuée et continue des enseignants et personnels d’éducation. Les difficultés à mettre en place ce partenariat ne doivent pas se traduire au détriment de l’étudiant.

RECOMMANDATIONS – 2
1- Veiller à présenter un modèle lisible d’inscription et de suivi de l’étudiant, et une offre de formation cohérente. Il convient également de procéder aux clarifications indispensables, y compris dans les modalités d’évaluation.
2- Clarifier les différents parcours de formation conduisant à l’obtention du master MEEF, et procéder à une information solide des étudiants.
3- Bien intégrer la préparation du concours dans le cursus de Master, conformément au cadre national de formation.
4- Offrir un parcours de formation M2 conforme au cadre national de formation pour tous les étudiants ayant validé leur M1 MEEF, quel que soit leur résultat au concours.
5- S’assurer que la carte nationale des formations soit cohérente et réponde de manière équilibrée aux besoins.

3- Un modèle de formation professionnelle et progressive

La formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation repose sur des principes, aujourd'hui largement reconnus : professionnalisation, entrée progressive dans le métier, tronc commun, adossement à la recherche et à la période d'alternance, combinaison des savoirs et compétences... Dans chaque cursus, il importe de s'appuyer sur le référentiel métier des enseignants et des personnels d'éducation, qui établit les attendus professionnels.

Plusieurs points d'attention ont été soulignés :

RECOMMANDATIONS – 3
1- Construire des parcours de formation confortant, de manière progressive et continue, l'acquisition de toutes les compétences professionnelles liées aux métiers du professorat et de l'éducation.
2- Concevoir la formation de manière globale : en licence, durant les 4 semestres de master, en formation continuée dès l'entrée dans le métier, puis tout au long de la carrière.
3- Penser les enseignements de tronc commun non comme une accumulation d'interventions, mais de manière transversale, mobilisant les autres compétences liées aux pratiques professionnelles, s'appuyant sur l'alternance, mais ne s'y réduisant pas, et nourrie de la diversité des observations venues de terrains différents.
4- Développer des enseignements au sein des masters MEEF, à partir d'objets communs qui permettent le décloisonnement, le travail par équipes, l'élaboration d'outils partagés, et privilégiant les approches par résolution de problèmes.
5- Articuler les divers lieux de formation ESPE, UFR et unités de recherche, écoles et établissements et faire travailler ensemble leurs équipes.

4- Un mémoire de master en relation étroite avec les pratiques professionnelles

La question du mémoire de master, que l'étudiant doit réaliser dans le cadre du M2 MEEF, a fait l'objet d'échanges approfondis au sein du comité.

Si l'on se rapporte au cadre national de formation, les articles concernant l'année de formation en alternance sont précis : le stage de la formation en alternance comporte un tutorat mixte ; le stage confère *a minima* 20 crédits ECTS ; l'évaluation de la période d'alternance porte sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Pour le mémoire, il est indiqué qu'il se construit dans le cadre du stage de la formation en alternance du master MEEF, que ce mémoire de master doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Enfin, le mémoire ne saurait s'appuyer seulement sur le stage, mais doit également se référer à d'autres enseignements au sein de la formation. Pour tous les membres du comité, il importe

de bien prendre en compte toutes les dimensions combinées d'un mémoire de master en lien avec une activité professionnelle.

RECOMMANDATIONS – 4
1- Elaborer le sujet du mémoire de master, de façon progressive, dans une construction partagée entre l'étudiant et l'équipe pédagogique plurielle qui l'accompagne et l'encadre durant sa formation.
2- Mobiliser de manière progressive et sur toute la durée de la formation, les compétences nécessaires à la réalisation de ce mémoire.
3- Lier fortement la réalisation de ce mémoire avec la période d'alternance en lien avec les enseignements suivis dans le cadre du master MEEF.
4- Intégrer pleinement la recherche au sein de cette année de formation professionnalisante, notamment la recherche en éducation au sens large. Ces approches scientifiques, nécessairement plurielles, doivent constituer un appui majeur pour le mémoire.
5- Favoriser le travail collectif pour la préparation du mémoire et pour une part de sa réalisation.
6- Evaluer le mémoire, afin de mesurer le degré de professionnalité de l'étudiant alternant et sa capacité à mobiliser les savoirs disciplinaires et scientifiques, en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles.
7- Composer le jury de ce mémoire de représentants des équipes pédagogiques plurielles, y compris un ou des professionnels de terrain.
8- Dissocier l'évaluation du mémoire et de la période d'alternance du processus de titularisation du fonctionnaire stagiaire, mais s'assurer que ces deux exercices reposent sur des éléments partagés et/ou des supports communs.

5- Des équipes pédagogiques reconnues et intégrées dans la formation.

Le cadre national de la formation master MEEF précise que la formation est assurée par des équipes pédagogiques pluri-catégorielles relevant de plusieurs structures : personnels des ESPE et des composantes concernées des établissements d'enseignement supérieur de l'académie (UFR, laboratoires de recherche, instituts...), personnels enseignants, d'éducation, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés, et professionnels intervenant en milieu scolaire dans le cadre de partenariats éducatifs, ainsi que des professionnels de la formation.

Le comité souligne l'urgence qui s'attache à ce que ces différentes catégories de formateurs puissent se rencontrer, connaître les contextes et les pratiques professionnelles de chacun, et construisent progressivement une représentation partagée de leurs tâches et de leurs attentes vis-à-vis de la formation des futurs enseignants et personnels d'éducation.

RECOMMANDATIONS – 5
1- Privilégier le travail sur des objets communs qui permettent de décroïsonner et de renforcer le continuum éducatif entre les différents degrés et filières de la formation.
2- Favoriser le travail en équipe dans les lieux de formation.
3- Renforcer, par des démarches nouvelles, les relations entre les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPE et des universités et organismes partenaires du projet, les co-tuteurs, les formateurs des premier et du second degrés, les services rectoraux, les corps d'inspection pédagogique, les chefs d'établissement et les directeurs d'école, mais aussi les organismes de formation et associations partenaires.
4- Promouvoir les démarches communes d'analyse et d'expérimentation, afin d'instaurer davantage de confiance réciproque.
5- Mettre en place des réseaux de formateurs.

Les échanges sur ce sujet plaident pour le décroïsonnement entre les différents corps impliqués dans la formation des enseignants et des personnels d'éducation, en s'appuyant sur des activités communes et des analyses partagées, notamment sur les temps de stage et d'alternance.

Enfin, plusieurs membres du comité ont insisté sur l'urgence qui s'attache à clarifier le statut, la formation et les fonctions des tuteurs et des formateurs de l'éducation nationale, intégrés dans les équipes plurielles.

6- Les établissements et les écoles, lieux de formation.

L'année de stage doit être considérée comme une année de formation par l'alternance. C'est pourquoi il importe de reconnaître l'école ou l'établissement comme un lieu de formation. A la suite des auditions et de ses travaux, le comité est conduit à insister sur l'urgence à considérer la présence de stagiaires comme un atout et une chance pour enrichir la formation comme les pratiques pédagogiques et éducatives, et aussi pour engager des expérimentations et des innovations.

Dans cette perspective, il est proposé de mobiliser les chefs d'établissement et les équipes enseignantes, afin de répondre véritablement à cet objectif ambitieux de formation.

RECOMMANDATIONS – 6
1- Promouvoir les démarches communes d'analyse et d'expérimentation, afin d'instaurer davantage de confiance réciproque.
2- Accueillir, accompagner et former le stagiaire.
3- Créer et diffuser des outils de suivi du stagiaire, de ses activités, en lien avec le référentiel de compétences professionnelles.
4- Faciliter l'articulation des différents temps de la formation, par une organisation appropriée des activités et des emplois du temps.
5- Adopter une approche par bassin ou réseaux, afin de promouvoir des dynamiques territoriales.
6- Mettre en relation la formation tout au long de la vie avec la formation initiale des étudiants stagiaires.

On notera plus particulièrement l'intérêt qu'il peut y avoir à favoriser une organisation des stages permettant la pluralité d'expériences pédagogiques, ainsi que les actions de compagnonnage et de formation entre pairs.

7- Des parcours de formation sécurisés prenant en compte toutes les situations étudiantes.

A de nombreuses reprises, les membres du comité ont abordé les situations multiples dans lesquelles peuvent se trouver à la rentrée prochaine les étudiants alternants en M2 MEEF : les lauréats du concours ayant validé un M1 MEEF, les lauréats du concours n'ayant pas validé leur M1 MEEF, les lauréats du concours ayant validé un autre M1, les lauréats du concours déjà détenteurs du diplôme national de master ou d'un diplôme conférant un grade équivalent, les étudiants non lauréats du concours ayant validé le M1 MEEF et souhaitant poursuivre en M2.

RECOMMANDATIONS – 7
1- Bien clarifier les diverses situations des étudiants et leur permettre de bénéficier d'un parcours de formation adapté, conforme aux attendus du référentiel professionnel.
2- Assurer pour tous les étudiants de M2 ou ceux déjà titulaires du grade de master une formation mobilisant <i>a minima</i> les enseignements liés au mémoire et à la période d'alternance.
3- Clarifier les contenus des stages en fonction des différents parcours et expliciter leurs modalités concrètes : relations avec les tuteurs, rôle des équipes pédagogiques et des chefs d'établissements, interactions entre lieu de stage et ESPE, présence de référents...

En conclusion, ces recommandations visent à rappeler les ambitions de la mise en place de cette année de formation et la nécessité impérieuse de la réussir. Lors des réunions du comité, quelques points plus particuliers ont été longuement abordés.

Tout d'abord, si le nouveau cadre de formation vise à renforcer la préparation à l'exercice du métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, il est essentiel que la formation puisse se poursuivre durant les premières années d'exercice du métier. Il importe donc d'engager au plus vite une évolution de la formation continuée et continue, en lien avec les nouveaux cursus de master MEEF.

Par ailleurs, l'importance de cette réforme plaide pour une attention soutenue aux moyens humains et financiers qui y sont consacrés dans les ESPE, dans les universités et dans les rectorats d'académie. Il convient aussi de s'assurer d'une équité territoriale sur l'ensemble des académies.

Enfin, s'il importe de constituer des équipes plurielles de formateurs, afin d'assurer la réussite de la formation des étudiants alternants, il est nécessaire de préparer leur formation, notamment celle des tuteurs.